

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 15 JUILLET 2021**

Le 15 juillet 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Courtisols, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 9 juillet 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	34
- représentés ou ayant donné pouvoir	6
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Carole CHOSROES, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Stéphane CHARNOTET Par Milène ADNET (pouvoir), Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Alain SIMONET par Michel ADNET (pouvoir).

Absents : Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Hubert FERRAND (excusé), Maurice PIERRE.

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 1064-2021**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**  
**Décision modificative**  
**Budget annexe Assainissement**  
**collectif Courtisols**

Le conseil nomme M. Pascal VANSANTBERGHE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 1001-2021 du 15 avril 2021 de vote du budget primitif 2021 du budget annexe de l'Assainissement collectif de Courtisols ;

Vu la délibération N° 1026-2021 du 20 mai 2021 affectant les résultats 2020 du budget annexe de l'Assainissement collectif de Courtisols ;

Vu la délibération N° 1052-2021 du 17 juin 2021 modifiant le budget annexe de l'Assainissement collectif de Courtisols 2021 suite à la remarque émise par le trésorier concernant des opérations d'ordres non équilibrées :

Considérant que les chiffres inscrits dans les budgets primitifs ne correspondent pas avec l'affectation des résultats ;

Considérant la nouvelle remarque émise par le trésorier concernant des écritures d'ordres ne devant pas être inscrites puisqu'elles concernent des dépenses réelles ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative afin de rectifier le budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** de modifier le budget annexe de l'Assainissement collectif de Courtisols 2021 et d'inscrire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
002-002	-19 810,62 €	001-001	-19 810,62 €	10-1068	18 065,98 €
042-7872	-10 000,00 €	040-15722	-10 000,00 €		
		21-21562	10 000,00 €		

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.07.24 10:45:47 +0200  
Ref:20210723\_160602\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président